

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mardi 11 mars 2025

N°25/030

JD/RJ/PhD/SA

Objet : Modification des représentants des collectivités territoriales aux commissions administratives paritaires.

L'an deux mille vingt-cinq, le onze du mois de mars, le conseil d'administration dûment convoqué s'est assemblé à VOLX, sous la présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS.

Nombre d'administrateurs en exercice : 19

Présents : 8

M. Michel BRUNET, Mme Anne-Marie CHABAUD, Mme Michèle COTTRET, M. Jacques DEPIEDS, Mme Brigitte DURAND, M. Patrick VIVOS, Mme Sylvie SAMBAIN, M. René VILLARD.

Absent représenté : 4

M. Bernard LIPERINI a donné procuration à M. Michel BRUNET,
Mme Marion MARCHAL a donné procuration à M. Jacques DEPIEDS,
Mme Virginie SOSSI a donné procuration à Mme Brigitte DURAND,
M. Michel GRAMBERT a donné procuration à M. René VILLARD.

Absents excusés : 7

M. Gérard AURRIC et sa suppléante Mme Céline OGGERO-BAKRI, M. Serge PRATO, Mme Sabine DANERI et sa suppléante Mme Clarisse BALLADUR, M. Pierre FISCHER et son suppléant M. Paul GILLES, M. Christophe IACCOBI et son suppléant M. Jean-Louis CHABAUD, M. Gilbert REINAUDO et son suppléant M. Emmanuel MULLER, Mme Pascale SEGUIN et sa suppléante Mme Josette LAUVERGNIAT

Secrétaire de séance : M. Michel BRUNET

Madame Sylvie SAMBAIN, Vice-présidente, rappelle que les membres du collège des élus locaux des commissions administratives paritaires sont désignés parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une commission administrative.

Elle informe que monsieur Patrick Garnon, conseiller municipal de Manosque n'est plus membre du conseil d'administration suite à la désaffiliation de la commune de Manosque. Il est donc nécessaire de la remplacer au sein de la CAP de catégorie C.

Il est proposé de désigner monsieur Michel BRUNET au sein de la CAP de catégorie C pour lui succéder.

Le président propose d'adopter cette modification de la composition des commissions administratives paritaires.

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu le code général de la fonction publique notamment les articles L. 262-3 et 5, R. 262-18, 19, 39 et 40;

Vu le décret n° 85-643 du 26/06/1985 modifié relatif aux Centres de Gestion ;

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée ;

Oui l'exposé de la Vice-présidente ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité à 12 voix pour:

- ✓ **Désigne** monsieur Michel BRUNET comme membre suppléant de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C ;
- ✓ **Fixe** la liste des membres titulaires et suppléants des trois commissions administratives paritaires ainsi qu'il suit :

TITULAIRES

- ✓ Catégorie A :
 - Jacques DEPIEDS**, Maire de Mane ;
 - Anne-Marie CHABAUD**, adjointe au Maire d'Ongles ;
 - Marion MARCHAL**, Adjointe au Maire d'ORAISON ;
 - Patrick VIVOS**, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération.
- ✓ Catégorie B :
 - Jacques DEPIEDS**, Maire de Mane ;
 - Patrick VIVOS**, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération ;
 - Bernard LIPERINI**, Maire de CASTELLANE ;
 - Marion MARCHAL**, Adjointe au Maire d'ORAISON ;
 - Michèle COTTRET**, Adjointe au Maire de GREOUX-LES-BAINS.
- ✓ Catégorie C :
 - Jacques DEPIEDS**, Maire de Mane ;
 - Anne-Marie CHABAUD**, Adjointe au Maire d'ONGLES ;
 - Christophe IACOBBI**, Maire d'ALLONS ;
 - Sabine DANERI**, Adjointe au Maire d'UVERNET-FOURS ;
 - René VILLARD**, Maire de CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN ;
 - Gilbert REINAUDO**, Maire de LE BRUSQUET ;
 - Pascale SEGUIN**, Adjointe au Maire de MOUSTIERS-SAINTE-MARIE ;
 - Michèle MOUTTE**, Maire de BANON.

SUPPLÉANTS

- ✓ Catégorie A :
 - Sylvie SAMBAIN**, Adjointe au Maire de FORCALQUIER ;
 - Gilbert REINAUDO**, Maire de LE BRUSQUET ;
 - Michel GRAMBERT**, Adjointe au Maire de SELONNET ;
 - Sabine DANERI**, Adjointe au Maire d'UVERNET-FOURS.
- ✓ Catégorie B :
 - Sylvie SAMBAIN**, Adjointe au Maire de FORCALQUIER ;
 - Sabine DANERI**, Adjointe au Maire d'UVERNET-FOURS ;
 - Pascale SEGUIN**, Adjointe au Maire de MOUSTIERS-SAINTE-MARIE ;
 - Pierre FISCHER**, Maire de MONTFURON ;
 - Michel GRAMBERT**, Adjointe au Maire de SELONNET.
- ✓ Catégorie C :
 - Sylvie SAMBAIN**, Adjointe au Maire de FORCALQUIER ;
 - Michel MANENT**, Adjoint au Maire de MEZEL ;
 - Jean-Louis CHABAUD**, Maire de BARRÊME ;
 - Michel BRUNET**, Conseiller Municipal de SISTERON ;
 - Gérard BENOIT**, Adjoint au Maire de CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN ;

Virginie SOSSI, Conseillère municipale de VILLEMUS ;
Michèle COTTRET, Adjointe au Maire de GREOUX-LES-BAINS ;
Julien SCHMIDT, Adjoint au Maire de SAINTE-TULLE.

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (*par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr*) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

A Volx, le 11/03/2025



Jacques DEPIEDS,
Président du Centre de Gestion
des Alpes-de-Haute-Provence.

Publié le :

Transmit au représentant de l'Etat le :